

« A »



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD
COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Demande d'approbation de l'abandon du pipeline de carburant de Dalhousie

AVIS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) le 29 octobre 2021 (Demande) les ordonnances et directives suivantes :

1. Une ordonnance pour l'approbation de la cessation d'exploitation du pipeline de Dalhousie, de la manière proposée dans la preuve, et en particulier par :
 - a) L'enlèvement d'environ 2 900 mètres de pipeline au-dessus du sol ;
 - b) L'abandon en place d'environ 600 mètres de pipeline dans trois tronçons en tunnel ; et
 - c) L'abandon en place d'environ 160 mètres de canalisation enterrée.
2. Une ordonnance pour l'approbation de l'annulation de la licence PLL 94-03 ;
3. Des directives en ce qui concerne le calendrier de l'audience de cette demande, notamment de questions de procédure et d'autres questions préalables; et
4. Toute autre ordonnance et/ou directive à l'égard des autres affaires que la Commission estime appropriée.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à cette instance par Zoom vidéoconférence, le vendredi 10 décembre, à compter de 9 h (l'heure

de l'Atlantique). Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à www.cespnb.ca sous la rubrique « Règles de procédure » et remplir le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être rempli et déposé auprès de la Commission au plus tard le mardi 7 décembre à 16 h (l'heure de l'Atlantique) à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

La demande susmentionnée et les documents à l'appui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 509.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C.P. 5001

15 Market Square, Bureau 1400

Saint John, N.B. E2L 4Y9

Téléphone: (506) 658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Fax: (506) 643-7300

Courriel: general@cespnb.ca

Site Web: www.cespnb.ca